

# Le permis de louer passe la première à Cognac

Le dispositif de lutte contre les logements indécents est actif depuis mercredi. Une première demande est déjà enregistrée.



La rue de Boutiers et d'autres du vieux Saint-Jacques et du cœur historique sont dans le périmètre du dispositif.

Photo J. P.

Gilles BIOLLEY  
g.biolley@charentelibre.fr

Ce n'est pas le grand rush. «C'est un peu tôt encore et on n'en attendait pas non plus, remarque le maire Michel Gourinchas, mais ça va bouger. On rentre dans la réalité.»

Celle du permis de louer, en vigueur depuis mercredi, dispositif de lutte contre les logements indécents que Cognac est la troisième ville de Charente à mettre en place (1). Et pour lequel une demande a déjà été enregistrée par les services de la police municipale, en charge de les instruire.

«Elle est tombée avant Noël. C'est peu mais il faut bien démarrer. Et puis, on est sur un petit périmètre d'action», pointe Philippe Dominique, le directeur général des services de la Ville. Périmètre qui couvre le cœur historique (rue de Cha-

lais à celle des Jardins en passant par celle du Travail et du Prieuré) et le vieux Saint-Jacques (rues de Boutiers, Jules-Brisson, d'Angelier, avenue de Lattre-de-Tassigny).

Et de rappeler au passage aux bailleurs de ces secteurs: «Pour tous les baux signés à partir du 1<sup>er</sup> janvier, ce permis est obligatoire sous peine d'une amende (2).»

## Un contrôleur recruté

Des bailleurs que la municipalité avait réunis à la Salamandre, début novembre, afin de leur détailler ce dispositif. Pas vraiment nombreux au rendez-vous alors que 125 logements ont été identifiés comme indécents par les services de la mairie.

«Il y en avait un tiers en gros, il manquait sûrement les plus concernés par la mesure car ça a été très cordial, se souvient avec un

peu d'ironie Michel Gourinchas. *Quoi qu'il en soit, tous savent de quoi il en retourne désormais s'ils veulent louer ou relouer.*»

Se signaler en mairie, soumettre ensuite leur logement à un contrôle de salubrité réalisé par le groupement d'intérêt public (GIP) Charente Solidarités, lequel vient juste de recruter une personne à cet effet. Positif, le coût du contrôle, 169€, sera pris en charge par la Ville. Négatif, il sera supporté par le GIP, avec nécessité pour le propriétaire d'effectuer les travaux pour (re-) mettre son logement sur le marché. «Juridiquement, techniquement, humainement, tout est en place, il n'y a plus qu'à», conclut Philippe Dominique.

(1) Après La Couronne et Barbezieux.

(2) 5 000€ et 15 000€ si le propriétaire se soustrait ensuite à l'avis donné par le contrôle de salubrité.